NOTE D'INFORMATION

FCP WINEO DIVIDENDES ET CROISSANCE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WINEO GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas MEFTAOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP25152 en date du 30/09/2025.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WINEO GESTION** sise à **12, Rue Assakhaoui, Quartier de l'Hippodrome 20100 Casablanca – Maroc** représentée par **Monsieur Othman CHAOUI ROQAI** en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WINEO GESTION
12, Rue Assakhaoui Qr. de l'Hippodrome
Casablanca - Maroc
Tél. : +212 (5) 22 94 48 84 / 85
Fax : +212 (5) 22 94 16 34

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **FCP WINEO DIVIDENDES ET CROISSANCE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000042517**
- Date et référence de l'agrément : **30/06/2025, GP25109**
- Date de création : **04/06/2024**
- Siège social : **12, Rue Assakhaoui, Quartier de l'Hippodrome 20100 Casablanca – Maroc**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **WINEO GESTION**
- Etablissement dépositaire : **Attijariwafa Bank** sis à **2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca** représenté par **Monsieur Karim FATH en sa qualité de Directeur Executif en charge de la banque d'investissement groupe** et **Madame Mariam GUEROUALI en sa qualité de Responsable Custody Groupe.**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter	Téléphone
WINEO GESTION	M. Othman CHAOUI ROQAI	05 22 94 48 84

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES** représenté par **Monsieur Mohamed HDID**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

SH

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Actions**
- Indice de référence : **100% MASI tel que publié par la Bourse de Casablanca.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du fonds Wineo Dividendes et Croissance sera de générer, à long terme, une performance supérieure ou égale à celle du marché actions marocain (performance de son Indice de référence) tout en distribuant un dividende annuellement.**
- Stratégie d'investissement :

 Le fonds investira en permanence, à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Actions » et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, inscrits à la cote de la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public.

 Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devise à l'étranger selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du fonds inclut les instruments financiers suivants :

 - Actions, droits d'attribution ou de souscription et certificats d'investissement cotées à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public ;

 - Parts ou Actions d'OPCVM avec un maximum de 20% d'actif net ;

 - Titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC);

 - Titres de Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT) ;

 - Titres de créances négociables ;

 - Obligations ;

 - Titres émis ou garantis par l'Etat ;

 - Dépôts à terme ;

 - Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts ;

 Aussi le fonds pourra réaliser des opérations de prêt / emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pension.
- Durée de placement recommandée : **5 ans.**
- Souscripteurs concernés : **Grand public**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMC

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **12/07/2024**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. Chaque vendredi, si le vendredi est un jour férié, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée dans le siège de Winéo Gestion le premier jour ouvré qui suit sa détermination. La publication est effectuée dans un journal d'annonces légales selon une périodicité hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Lieu de réception des demandes de souscriptions et rachats : siège de la société Winéo Gestion.**

 Méthode de calcul du prix de souscription : la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.

 Méthode de calcul du prix de rachat : la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.

 Les demandes de souscription et de rachat doivent être reçues avant 12h30 le jour de calcul de la valeur liquidative pour être exécutées sur la base de cette dernière.

 Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante.
- Affectation des résultats : **Mixte. Le FCP WINEO Dividendes et Croissance s'engage à distribuer un dividende annuellement, il est distribuant, totalement ou partiellement, selon la décision du Conseil d'Administration de l'Etablissement de Gestion du FCP.**

 Les porteurs de parts du fonds seront informés des distributions par tous les moyens de communication possibles (mailing, courrier, communiqué de presse, ...) et ce, au plus tard la veille de la mise en distribution.

 La mise en paiement des sommes distribuables doit intervenir dans un délai de six mois maximum suivant la clôture de l'exercice.

 L'entité en charge de la distribution aux souscripteurs : ATTIJARIWAFA BANK, sise à Casablanca,2, Bd Moulay Youssef- Téléphone : 05 22 99 99 99.

 Les Intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscriptions s'élèvent à 2% HT maximum des montants souscrits dont 0,5% au minimum, incompressible acquis au FCP.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachats s'élèvent à 1,5% HT maximum des montants rachetés dont 0,5% au minimum, incompressible acquis au FCP.**

 - Cas d'exonération :
 - **L'exonération de la commission de souscription et de rachat acquise au réseau placeur reste à la discrétion de ce dernier. Toutefois, dans le cas où un porteur de parts présente simultanément des demandes de souscription et de rachat enregistrées sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, les commissions de souscription et de rachat, y compris les parts incompressibles acquises au fonds, sont exonérées.**

- Frais de gestion :
 - **1,9% HT au maximum par an. Les frais de gestion devant être encourus par l'OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par Winéo Gestion. Le règlement des frais de gestion provisionnés à la société de gestion se fait selon une périodicité hebdomadaire.**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1- Frais du Dépositaire	0,04% HT
2- Frais de l'AMMC	0,025% HT
3- Frais Maroclear annuels	3 600 DHS HT
4- Frais Maroclear trimestriels	selon les conditions en vigueur
5- Frais du Commissaire aux comptes	12 000 DHS HT annuellement
6- Frais de publication	selon les tarifs du journal
7- Prestations de WINEO GESTION	Frais de Gestion - (1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMC